



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements de transfusion sanguine

Question écrite n° 75794

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé concernant la réorganisation de l'établissement français du sang qui axe sa politique sur les sites fixes et a supprimé les collectes mobiles dans les Alpes-Maritimes. Alors que certains donneurs ne peuvent parcourir des centaines de kilomètres pour venir donner leur sang, il serait souhaitable d'aménager de nouveaux postes de prélèvements pour les collectes et développer les postes fixes non seulement dans les grandes villes mais également dans les vallées de l'arrière-pays où le potentiel de donneurs n'est pas négligeable. Il lui demande pour quelles raisons le département des Alpes-Maritimes doit subir ces nouvelles dispositions de diminution des collectes mobiles alors qu'il manque dangereusement de sang.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75794

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2002, page 2279